Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 38 (1966)

Heft: 4

Artikel: Les cimetières d'autos pourraient disparaître ...si on le voulait bien!

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-126007

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les cimetières d'autos pourraient disparaître ... si on le voulait bien!

Le Touring-Club suisse a fait une enquête pour trouver une explication au nombre croissant de cimetières de voitures qui déparent le paysage. Elle n'en a pas trouvé. Pratiquement, les fonderies suisses acceptent et achètent toutes les vieilles voitures, de sorte que ces cimetières pourraient complètement disparaître si on le voulait bien. La question est cependant un peu moins simple dans le détail. A Zurich, un entrepreneur collectionne des véhicules usagés. Il affirme que les pièces détachées peuvent se vendre avec profit, à condition de travailler à grande échelle. Mais cet entrepreneur est aussi opposé aux cimetières et il propose que l'Etat subventionne la démolition des vieilles voitures.

Dans la région de Bâle, une entreprise se charge de couper les anciennes autos avec une grande cisaille. Les morceaux sont pressés ensuite en petits paquets, qui sont vendus aux fonderies suisses ou exportés. Une installation plus puissante sera bientôt en service, elle sera en mesure d'éliminer jusqu'à cent voitures par jour.

L'enquête du TCS expose enfin le point de vue d'une grande fonderie suisse, près de Soleure. Cette entreprise est elle aussi équipée de puissantes machines de démolition. Les métaux non ferreux sont enlevés préalablement, puis on forme des «comprimés» d'automobiles qui passent immédiatement dans les hauts fourneaux. L'installation pourrait travailler vingt-quatre heures par jour, mais cette capacité n'est pas entièrement exploitée par manque de vieilles voitures. La fonderie les accepte pourtant sans restriction et rembourse les frais de transport. Les prix payés ne sont sans doute pas très élevés et c'est peut-être ce qui explique que certains artisans préfèrent encore garder ces «cadavres» dans l'espoir d'en tirer des pièces utilisables. D'où l'existence de ces hideux cimetières...

(ats.)

L'eau à vau-l'eau?

Il y a peu de temps encore, on pensait que les réserves d'eau de notre pays étaient quasi illimitées. Or des exemples récents viennent de nous apporter la preuve que tel n'est plus le cas. La croissance démographique, l'augmentation de la consommation moyenne par habitant, l'abaissement du niveau de certaines nappes souterraines, la pollution sont autant de causes de cette diminution des réserves.

Les communes, principalement certaines agglomérations urbaines, sont donc contraintes de s'approvisionner en dehors de leurs limites, souvent assez loin des points de consommation. Ce qui suppose des accords intercommunaux ou intercantonaux. On peut donc être certain qu'avec la diminution relative des réserves d'eau apparaîtront aussi de nouvelles difficultés de conclure de tels accords.

Prenons l'exemple d'une commune qui ne peut s'approvisionner à un prix normal que dans un canton voisin et à qui les autorités dudit canton refusent la concession ou ne peuvent, en vertu du droit en vigueur, recourir à la procédure d'expropriation. Cette éventualité de conflit plaide pour une utilisation de l'eau sur un plan général, d'autant plus que dans l'économie des eaux, plus peut-être que dans tout autre domaine, s'imbriquent des exigences culturelles, hygiéniques et économiques.

Or, en Suisse, le droit des eaux est extrêmement fractionné. De plus, les compétences que donne la Constitution fédérale à la Confédération sont limitées. Il apparaît en conséquence nécessaire de procéder à une nouvelle répartition des compétences et d'élaborer un plan-cadre d'économie des eaux pour l'ensemble des bassins lacustres, des rivières et des nappes souterraines.

Il est donc réjouissant que le conseiller aux Etats W. Rohner, président de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national et président de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, ait déposé, lors de la session d'été des Chambres fédérales, une motion, signée par vingt-sept conseillers aux Etats, invitant le Conseil fédéral à élaborer un projet d'amendement constitutionnel tendant à réglementer l'utilisation des eaux d'une manière uniforme et à donner à la Confédération des compétences plus larges.

Aspan.